

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 02 octobre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

L'an deux mille vingt-trois, **le lundi 04 septembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1^{er} septembre 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence ; M Grange Christophe

Excusés

Mme Raboisson Croppi Laurence

Pouvoirs :

M Langlet Pascal donne pouvoir à Anik Blanc

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Chantal Besson

Secrétaire de séance : Laurence Martini

D2023_047 – Subventions aux associations

Vu le Budget Primitif 2023

Vu les crédits affectés au compte 6574 - subventions de fonctionnement - s'élevant à 15 000€,

Considérant que 3 460€ ont été voté depuis le 1^{er} janvier 2023

Considérant les crédits restants, il convient d'attribuer le montant des subventions aux associations pour l'année 2023

Entendu les demandes de subventions suivantes :

❖ **COMAC**

Objectif : participation à hauteur de 50% de la facture du service d'ordre

Montant proposé : 600 €

❖ **Coopérative scolaire**

Objectif de l'association : coopérative scolaire

Public visé : enfants de l'école

Objet de la demande : financement des activités pédagogique

Montant de la subvention demandée : pas de montant demandé

Montant proposé : 1 500€

Motivation de la commission : 12 € par enfant (même montant qu'en 2022) avec un seuil minimum à 1 500€

❖ **Association des familles**

Objectif de l'association : activité pour les familles du village / vie du village

Public visé : enfants / adultes / familles

Objet de la demande : activité pour les enfants le mercredi et samedi atelier terre et scrapbooking

Activité pendant les vacances scolaires pour les enfants. Continuité des activités existantes

Montant de la subvention demandée : 1 000€ sur un budget total de 13 088€

Montant proposé : 1 000€

❖ **Ecole de musique Mornant Chaussan**

Objectif de l'association : enseignement de la musique

Public visé : enfants et adultes

Objet de la demande : Favoriser la musique pour tous

Montant de la subvention demandée : 3 500€

Montant proposé : 3 500€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de verser les subventions dont les montants sont précisés ci-dessus

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

Tableau récapitulatif des subventions 2023

Association	Montant 2023	Montant 2022
Ecole de musique Chaussan Mornant	3 500€	3500 €
Association des familles	1 000€	1 000€
Coopérative scolaire	1 500€	1 500€
CJC		3 500€
Comac	600€	480€
Coopérative scolaire Classe découverte	2 960€	1 050€
Ukraine		2 500€
Maison médicale de garde		300€
Club des géranium	500€	
Total	10 060€	13 830€

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux



Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le



ID : 069-216900514-20231002-2023_047-DE